



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, vendredi 5 avril 2024

Lutte contre la pêche illicite Interception d'un navire brésilien au large de la Guyane

Dimanche 31 mars 2024, le patrouilleur Antilles-Guyane « La Résolue », agissant sous l'autorité du préfet de la Guyane, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer, a mené avec succès une opération contre la pêche illicite dans les eaux territoriales françaises.

Deux tapouilles brésiliennes ont été interceptées en pleine action de pêche illégale, entraînant la saisie de 7 kilomètres de filets, 7 tonnes de poissons et 45 kg de vessies natatoires.

Suite à des antécédents similaires, le navire brésilien « SALMO 91 II » a été dérouté vers Cayenne pour être détruit sur ordre du juge des libertés et de la détention.

Le capitaine de l'un des navires a été remis à la brigade de gendarmerie maritime de Cayenne, où il a été placé en garde à vue. Confronté aux preuves, il a plaidé coupable et a été condamné par l'autorité judiciaire à une peine d'un an de prison avec sursis, assortie d'une interdiction de séjour sur le territoire français pendant cinq ans.

Ces actions illustrent l'engagement continu des services de l'État dans la protection des ressources halieutiques de la Guyane contre le pillage.



Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr